

Réunion du 1^{er} juin 2023
à 14h30 dans les locaux de SNF SA

Liste des Participants

Représentants des administrations publiques

| | |
|--|--|
| Préfecture du département de la Loire | M. Dominique SCHUFFENECKER Sous-Préfet de Saint Etienne Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes | Mme Cécile MASSON Unité Interdépartementale Loire – Haute Loire |
| Direction Départementale des Territoires (DDT) | M. Gautier LLEXA |
| Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) | Mme Isabelle GRANGETTE |
| Agence Régionale de Santé (ARS) | M. Sylvain ISKRA |
| Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) | Capitaine Julien DEGAUDENZI |
| Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SID-PC) | Absent |
| Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) | Absent |

Représentants des collectivités territoriales

| | |
|-----------------------------------|---|
| Commune d'Andrézieux Bouthéon | M. Carl INCORVAIA Adjoint au Maire |
| Commune de Saint Bonnet les Oules | M. Guy FRANÇON Maire |
| Commune de Veauche | Absent |
| Commune de La Fouillouse | Absent |
| Conseil Départemental de la Loire | M. Sylvain DARDOULLIER Représentant |
| Saint Etienne Métropole | Absent |
| Communauté de communes Forez-Est | Excusée |

Représentants de l'exploitation

SNF sa

M. Bruno MICHEL

Président Directeur Général

M. Philippe LECOINTRE

Directeur administratif et qualité

M. Yann GUEHO

Responsable Environnement et Risques Industriels

Mme Gaëlle DREVET

Adjointe au Responsable Environnement

M. Sébastien BOUIX

Responsable du service Hygiène et Sécurité

CCI

M. Alain SOUBEYRAND

Représentants des associations de protection de l'environnement et des riverains (APER)

France Nature Environnement Loire

M. Bernard SCHUMMER

Administrateur

Association Famille Laïque de Veauche

Mme Solange MENIGOT

Membre

Association Qualité de Vie de Saint Bonnet les Oules

Excusée

Association GRAINES

M. Daniel PEILLON

Membre du conseil d'administration

La Fouillouse Protégée

Mme Gisèle BLANDINIÈRES

Membre

Chambre agriculture

Excusée

Représentants des Salariés

SNF sa

M. Mohammed EL BOUAINBI

Rapporteur de la CSSCT

Mme Géraldine ROME

Secrétaire du CSE

Entreprises Extérieures

Mme Elodie CONDAMIN

représentante des entreprises extérieures

Assistaient également à la réunion :

SNF sa

M. Sylvain PERRIN

Directeur Ingénierie Projets Internes

Mme Sophia CHTIR

Coordinatrice Commerciale – détachée pour la rédaction du CR

Compte rendu de la réunion du 1^{er} juin 2023

1. OUVERTURE PAR M. SCHUFFENECKER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE

M. Schuffenecker ouvre la séance avec l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Rapport d'activité de l'exploitant
- Point sur l'action de la DREAL des installations classées depuis la dernière réunion
- Questions diverses

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 30 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu est entièrement approuvé.

3 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE SNF

Bilan économique :

M. Michel fait un bilan rapide des deux dernières années 2021-2022 :

2021 a été une forte année faisant suite à la crise du Covid.

En 2022, en application des sanctions européennes, SNF SA a cessé d'exporter vers la Russie .
La hausse des coûts de l'énergie (gaz naturel, électricité) a fortement impacté le prix des produits chimiques de base en Europe dont l'Acrylonitrile et l'Acide Acrylique, deux des matières principales pour la fabrication des polyacrylamides.

Par crainte de la pénurie, les clients de la société SNF ont fait des stocks importants sur le premier semestre 2022.

Au 4^{ème} trimestre, la conjoncture s'est retournée avec une baisse des commandes de 30 à 50% .

En moyenne sur l'année, les volumes de ventes ont baissé d'environ 2% .

Les hausses de prix qui ont été appliquées ont préservé la rentabilité et le chiffre d'affaires a dépassé le Milliard d'euros en augmentation de 24% par rapport à 2021.

Bilan RH :

L'effectif est stable : CDI et CDD représentent 1400 personnes. Le volant d'intérimaires reste important (un peu moins de 10%).

La baisse du carnet de commandes en fin d'année a conduit SNF SA à se mettre en activité partielle de mi-décembre 2022 à fin avril 2023.

Depuis mai 2023, le retour des commandes a permis de sortir de l'activité partielle.

Perspectives économiques:

Pour la chimie, la conjoncture reste compliquée en Europe, contrairement aux USA et la Chine.
SNF SA qui dessert essentiellement le marché du traitement d'eau, veille à maintenir ses positions.

Dossiers de porter à connaissance 2022 :

Les dossiers en cours servent à régulariser les stockages sur site avec la modification à la hausse comme à la baisse des quantités stockées (changement des seuils ou régularisation sur des bâtiments existants) :

- 1436 : pour les produits combustibles (nouvelle cuve en cours d'installation et mise en conformité des cuves existantes).
- 4511 : dangereux pour les organismes aquatiques (régularisation de produits).
- 4734 : ajouts de cuves de fioul en cas de pénurie de gaz.

Une représentant de l'Association Famille Laïque de Veauce demande à obtenir la liste des produits dangereux pour les organismes aquatiques.

Mme DREVET s'engage à les fournir.

Bilan Eau :

La synthèse de l'année 2021 avec une revue de conformité est faite (le bilan eau est conforme pour les années 2021-2022).

Pour rappel, les rejets sites se font au niveau de la station d'épuration d'Andrézieux Bouthéon (convention de déversement avec la STEP des 3 ponts) et ce, depuis le démarrage du site. L'autosurveillance en interne et externe est transmise à la DREAL et au gestionnaire de la station d'épuration (Veolia).

Une représentante de l'Association Famille Laïque de Veauce demande à obtenir les valeurs rejetées, les molécules concernées, les seuils, les taux et les évolutions des rejets.

M. GUEHO présente le tableau de suivi complet et les fournira en cas de demande.

Un représentant de France Nature Environnement Loire souligne une consommation de 55 000 m³ par mois et souhaite connaître les projets en cours ou à venir pour diminuer les consommations d'eau.

M. PERRIN fait un point sur ces investissements :

- Des nouveaux équipements moins consommateurs
- Des projets pour le recyclage

Une représentante de l'Association Famille Laïque de Veauce souhaite connaître les moyens utilisés et les résultats obtenus.

M. MICHEL décrit les objectifs (eau) pour SNF à Andrézieux :

- Réduction de la consommation d'eau rapportée au CA de 20% d'ici 2030. Objectif ambitieux mais suivi depuis 2016. Sachant qu'une partie non négligeable de l'eau consommée se retrouve dans nos produits finis.
- Rapport ESG publié chaque année pour montrer les évolutions.

Bilan Air :

Présentation du rapport semestriel d'un laboratoire agréé réalisant les prélèvements et analyses d'air (poussières et COV) : les tableaux sont à disposition de la DREAL et peuvent être transmis.

Une représentante de l'Association Famille Laïque de Veauche souligne le fait que les tableaux sont illisibles pour les riverains. Dans le passé, les tableaux étaient plus clairs et donnaient une idée des rejets.

M. GUEHO propose de reprendre ce tableau sur le modèle du tableau de 2017-2018 avec les chiffres d'aujourd'hui (incluant le nom des molécules). Ce tableau sera joint au compte rendu.

Un point est fait sur la qualité de l'air sur la période 2021-2022 :

COV (Composé Organique Volatil) : il est rappelé que le seuil d'émission est à 100 tonnes par an.

En 2021 (année économique normale), SNF a dépassé les 100 tonnes : une étude sanitaire a été faite en 2019-2020 pour démontrer que jusqu'à 150 tonnes, il n'y avait pas de risque sanitaire (COV = principalement des huiles). SNF demandera par une nouvelle demande d'autorisation environnementale, comme déjà évoqué lors de la dernière CSS, de passer ce seuil à 150 tonnes de COV par an.

En 2022 : les rejets sont conformes sachant qu'il s'agit d'une année compliquée et donc faible en production sur la fin de l'année.

L'équipe Engineering déploie les analyseurs en ligne de COV. Il ne manque plus qu'un atelier à équiper pour mesurer les émissions de poussières et de COV en continu. Pour le dernier atelier, SD 27, le démarrage est en cours et l'installation se fera sur juillet.

Conformité PPRT et locaux de confinements des riverains de St Bonnet les Oules :

Il y a 5 maisons dans l'obligation de définir une pièce de confinement (avec point d'eau ou bouteilles d'eau à disposition en continu) et ayant une perméabilité aux polluants pouvant entrer dans le domicile en cas d'incident.

Prise en charge par SNF (budget total 15 k€) :

- Conformité pour 3 maisons (travaux réalisés).
- La 4^{ème} maison, plus ancienne : les propriétaires ont choisi une pièce avec un taux de perméabilité défavorable (il faut effectuer les travaux ou changer la pièce désignée).

M. FRANCON doit les contacter pour modifier le choix de la pièce car celle choisie est trop exposée

- La 5^{ème} maison, en cours de rénovation, n'a pas souhaité faire les mesures de perméabilité mais doit contacter SNF à la fin de ses travaux pour déterminer la pièce de confinement.

Mme MASSON a demandé à SNF de se rapprocher des propriétaires de cette dernière maison pour relancer le sujet.

M. FRANCON précise que cette dernière maison est non conforme par rapport au PLU et présente un litige, avec une interdiction de continuer ses travaux.

M. FRANCON souligne également avoir reçu une demande de permis de construire pour une grange située dans l'emprise du PPRT (entre les zones B1 et B2) et deviendrait la plus proche du site de SNF.

Il demande à tous de s'y opposer car il y a un conflit entre le PLU et le PPRT :

- sur le PLU, il est possible de modifier la destination de cet habitat s'il est en pierre ou en pisé (élément qui va permettre de s'opposer à la demande de permis car une partie de cette grange est en béton)
- sur le PPRT, le changement de destination est possible
- le PLU date de 2013 alors que le PPRT date de 2011.

Suivi réglementaire du site :

La mise à jour de l'Etude de danger du site a été faite en novembre 2022.

Le 3eme suivi de l'Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) a été fait fin d'année 2022 (compatibilité du site par rapport à ses émissions et son environnement)

Mme MASSON précise que l'étude de danger (contrairement au rapport IEM) est non communicable (car il s'agit d'un site SEVESO).

Des représentants APER interrogent la DREAL sur les moyens de communiquer et d'obtenir une synthèse de l'étude de danger.

Mme Masson précise que tout n'est pas communicable.

M. MICHEL rappelle qu'une campagne de communication AURA sur les risques industriels est en préparation. La plaquette dédiée à SNF, seul site SEVESO seuil haut de la Loire, sera réactualisée. Elle sortira en novembre 2023.

Mme DREVET présente le projet de la plaquette – *les bons réflexes* (campagne ayant lieu tous les 5 ans). Il est précisé que la distribution sera faite à Veauce, St Bonnet les Oules, Andrézieux et La Fouillouse (communes entrant dans le rayon PPI). Distribution prévue en octobre 2023 par la Poste.

Il y sera présenté les produits présents sur site ayant un impact sur l'extérieur et les réflexes à avoir en cas d'incident. La mise à jour du site internet lesbonsreflexes.com permettra d'avoir plus de détails et d'information sur le site SNF. Le site internet est en cours de mise à jour pour une publication en octobre 2023.

Un représentant de l'association Graines se questionne sur le fait que la commune de Chambœuf ne fasse pas partie du PPI mais demande à l'inclure dans ce type d'information.

Mme DREVET propose de déposer des plaquettes en mairie de Chambœuf.

Un représentant de l'association Graines propose d'inviter la commune de Chambœuf à la CSS vu la proximité du site et leur exposition aux risques.

Mme MASSON rappelle que cette commune n'est pas dans le PPI et n'entre pas dans le rayon d'impact en cas d'incident. Elle rappelle que l'étude est faite en fonction de la rose des vents, des conditions météorologiques, et que, même dans le cas d'un accident majeur, la commune ne serait pas concernée par des effets létaux ou irréversibles.

Un représentant de l'association Graines demande qu'une information soit faite et s'étonne du fait que la commune ne soit ni dans le PPI ni dans le PPRT.

M. GUEHO confirme que des plaquettes seront transmises à la mairie de Chambœuf.

Une représentante de l'Association Famille Laïque de Veauce demande pourquoi les modélisations datant de 2008-2010 ne sont pas mises à jour.

Mme MASSON précise que les modélisations sont mises à jour et réalisées dans les pires conditions. Le PPI a été révisé en 2022. Un exercice a été réalisé le 1^{er} décembre 2022 il s'est avéré concluant. Le PPPI révisé a ainsi été validé et signé par le préfet le 10 mars 2023.

Mme DREVET confirme que les modèles ont évolué et que les scénarios ont été révisés mais que cela ne change pas le périmètre.

M. FRANCON demande de renouveler plus souvent les exercices PPI pour réaliser des mises à jour.

Conclusion de l'IEM :

La campagne de mesure de Mars 2022 met en évidence des concentrations en ammoniac significativement plus élevées aux points 1N et 1S par rapport aux points témoins (ces points sont

susceptibles d'être plus exposés). Pour les autres polluants surveillés, il n'y a aucune dégradation de la qualité de l'air.

En conclusion, le site est donc compatible avec son environnement. Le rapport IEM est disponible à la DREAL. Il est précisé par M. GUEHO qu'il est plus facile à interpréter qu'une étude de risque.

Diminution du bruit :

SNF travaille avec les riverains et la mairie de St Bonnet les Oules.

Ce sujet est compliqué (car difficile d'identifier correctement les sources de bruit) et coûteux (budget > 1.2 M€).

Il s'accompagne de la mise en place d'une adresse email « riverains » pour récupérer les témoignages des riverains. Une rencontre a eu lieu en janvier 2023 en mairie.

M. FRANCON souligne que depuis quelques mois, il y a des remontées prises en compte par SNF qui transmet ses retours. Les riverains ont pris conscience que la prise en compte est faite, et que cela prendra du temps. Il remercie la société pour ces retours.

Une représentante APER informe d'une augmentation du bruit la nuit et questionne sur ce point.

Mme DREVET indique qu'une étude est en cours (société AIROPTA) sur la période 22h-4h du matin : avec un monitoring sur une période de 6 semaines chez un riverain. Les pics relevés chez SNF ne sont pas identiques avec ceux du riverain : la recherche est en cours. Plus concrètement, trois sonomètres sont aujourd'hui installés en limite de propriété du site pour déterminer la nature des pics trouvés chez le riverain.

Une représentante de l'Association Famille Laïque de Veauche salue le travail réalisé par SNF.

M. PERRIN explique que des investissements ont déjà été menés et d'autres sont en cours avec l'aide de la société AIROPTA qui est chargé de transmettre leurs mesures et préconisations. Le budget pour la première phase est de 1.2 M€ : installation des silencieux sur les cheminées, broyeurs, et tours de refroidissement, remplacement de vieilles tours de refroidissement bruyantes (moteur plus silencieux), installation de panneaux insonorisants près de sources diffuses de bruit.

Sur le premier plan d'action AIROPTA, la réalisation est de 95%.

SNF réalise un second plan d'action ou complètera ce plan avec des mesures complémentaires.

M. MICHEL fait remarquer que ces améliorations révèlent de nouvelles sources de bruits que SNF s'attache à traiter. SNF investit lourdement, non sans difficultés, car il y a des conséquences sur les process de fabrication et l'amélioration est continue (avec parfois la modification d'éléments, comme l'augmentation du diamètre des cheminées).

Quelques exemples d'investissements :

- Construction de B24 : entrepôt pour centraliser le stockage de produits finis et gagner en efficacité. Système automatique de stockage (stockage de 18000 palettes avec un traitement identique aux géants de la logistique comme la société Amazon). Il s'agit d'un bâtiment en béton entièrement sprinklé (grande sécurité et flux thermique optimisé).
- Nouvelle ligne de monomère
- Nouveau dépotage wagon d'acrylonitrile (identique à celui déjà présent)
- Investissement pour diminuer la conso énergétique (pompe à chaleur)

Plan de sobriété énergétique 2023 :

L'objectif de ce plan est de diminuer la consommation de gaz et électricité, de pouvoir identifier les sources de consommations « anormales »

Quelques exemples :

- Remplacement des éclairages par des technologies LED
- Dans les ateliers les vieux moteurs sont remplacés
- Des variateurs sont installés sur les ventilateurs des sécheurs

Projets :

- Installation de pompes à chaleur qui viennent récupérer l'énergie bas niveau (issue de groupe frigorifique), relever la température vers une boucle d'eau chaude qui est envoyée pour préchauffer les ateliers qui sont de gros consommateurs de gaz.
- Installation de pompes à chaleur pour le chauffage des bâtiments : la chaleur de l'air ambiant est récupérée, et via des compresseurs on récupère et chauffe l'air extérieur pour l'envoyer dans les bâtiments.
- Installation de panneaux photovoltaïques : ombrières sur le parking production début 2024 et ferme de panneaux en 2025. Les deux sont de l'autoconsommation.

Investissement total d'un montant 14 M€ depuis 2022.

Une représentante APER souhaite savoir combien représente l'énergie apportée par ces panneaux pour SNF.

M. GUEHO précise que cela représente moins de 10 % de la consommation (la mise en place est symbolique).

Réduction de l'eau :

M. PERRIN apporte une précision sur les investissements pour la réduction d'eau : certaines réactions sont faites en milieu aqueux puis SNF vient sécher le produit pour en faire des poudres. 40% de la consommation d'eau est utilisée pour générer du froid (tour de refroidissement). Le remplacement des tours actuelles par des tours adiabatiques permet de diminuer les consommations d'eau. L'idée est d'avoir un refroidisseur plus performant pour utiliser moins d'eau. Au lieu de pulvériser à travers un flux d'air, on vient humidifier un dispositif qui ressemble à un carton ondulé pour refroidir (le gain est de l'ordre de 10%).

Autre exemple, les lavages : pour passer d'une campagne de produit à un autre, SNF utilise des buses de lavage haute pression (quantité d'eau utilisée divisée par 5 par rapport à un lavage de cuve auparavant).

Investissement total d'un montant de 5 M€ depuis 2022.

Rappel du règlement PPRT :

Le stationnement des camions transportant des matières dangereuses : SNF ne peut pas le réglementer mais rappelle l'absence de rochers ou plots et de panneaux d'interdiction de stationner sur le M200 (route devant le site SNF).

M. FRANCON rappelle qu'il n'est pas possible d'installer un arrêt de bus à proximité du site pour des questions de mobilité des usagers et demande si le PPRT ne peut pas évoluer.

Mme DREVET précise que la demande a été faite conformément au PPRT (installation près du pont après la voie ferrée en direction de Saint Bonnet les Oules) mais l'accotement n'est pas sécurisé. En interne chez SNF, la demande a également été faite.

Mme MASSON précise que l'arrêt de bus n'est pas le plus problématique, mais c'est bien l'attente des usagers entre deux bus.

Mme DREVET et **M. FRANCON** proposent de reprendre le plan pour voir où placer un arrêt de bus pour qu'il soit conforme au PPRT.

4 POINT SUR L'ACTION DE LA DREAL DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Dossiers de porter à connaissance (PAC) depuis la dernière CSS :

Les PAC d'août 2021 et avril 2022 font l'objet d'un réexamen pour franchissement des seuils. L'évaluation environnementale n'a pas été nécessaire.

Arrêtés préfectoraux depuis la dernière CSS :

PAC 2021, les arrêtés préfectoraux prévoient des modifications des conditions d'exploitation :

- L'augmentation de la quantité d'acrylamide solide stockée.
- La création d'une zone de stockage tampon en zone 23.
- La création d'un entrepôt automatisé.

PAC 2022, les arrêtés préfectoraux prévoient des modifications des conditions d'exploitation :

- L'augmentation de la quantité d'acrylamide solide stockée.
- L'augmentation de la quantité de potasse stockée.

Une représentante de l'Association Famille Laïque de Veauce se demande pourquoi l'acrylamide est stockée en conteneur maritime réfrigéré.

Mme MASSON l'informe que les spécificités du produit le requièrent pour ne pas altérer la qualité du produit (l'acrylamide ne doit pas dépasser une certaine température), mais qu'un souci de température ne génère pas de risque.

Action sécheresse :

Une enquête régionale est lancée et la société SNF s'est engagée en mars 2023 à établir un plan de sobriété hydrique.

Bilan des inspections DREAL réalisées depuis la dernière CSS :

Entre septembre 2022 et mars 2023, il a été réalisé par la DREAL :

- Un contrôle inopiné air :

Organisme différent de celui utilisé par SNF > les résultats sont conformes.

- Une action nationale sous-traitance :

Il s'agit de vérifier si les sous-traitants sont accueillis de façon sécuritaire et que leurs actions sont faites de façon sécuritaire également.

Une remarque est faite à SNF sur la surveillance des interventions faisant l'objet d'un permis de feu pendant 2h après la fin des travaux (ou de justifier de la durée choisie si elle est inférieure).

Une représentante APER questionne sur la notion de gestion de sous-traitance et ne comprend pas pourquoi les actions de formation ne sont pas évoquées.

M. BOUIX informe sur la gestion de sous-traitance. Elle commence par de la gestion documentaire (SNF recherche une expertise chez ces sous-traitants). Un contrat de prévention est signé entre les parties pour s'assurer que l'entreprise à toute l'expertise sécurité (Document Unique, travail dissimulé, Kbis, etc.). Il y a ensuite un plan de prévention avec une présentation des risques présents chez SNF. Puis une troisième étape de la gestion, le 3PI (l'analyse de risques est faite avec le salarié de l'entreprise extérieure et le salarié SNF).

En parallèle, la formation est un point fondamental. Le salarié de l'entreprise extérieure doit subir une formation risque chimique (convention France Chimie) avec une habilitation risque chimique MASE (pour la région stéphanoise, la formation se fait à Lyon). Puis une formation SNF en e-learning aux risques chimiques, avec un QCM, pour permettre la délivrance du badge d'entrée sur site (en cas de défaillance, le badge d'accès ne peut être délivré).

Une représentante APER demande le montant investi pour les entreprises extérieures.

M. BOUIX n'a pas connaissance de ce montant pour les entreprises extérieures mais pour SNF 20% de ce qui est investi en formation concerne une problématique sécurité. SNF n'a pas accès à tous leurs frais engagés (à la charge de l'entreprise extérieure).

Une représentante APER souhaite savoir si des contrôles sont effectués.

M. BOUIX précise qu'avec le soutien régulier de la DREAL, des audits sont réalisés (inopinés et programmés).

M. EL BOUAINBI informe qu'en interne, un échange est réalisé deux fois par an entre les salariés SNF et les sociétés extérieures pour remonter les problèmes rencontrés lors des réunions plénières de la CCSCS élargies aux entreprises extérieures.

M. PERRIN précise que l'agrément MASE est requis pour ces sociétés pour garantir un niveau minimum de sécurité.

Une représentante APER se renseigne sur le nombre d'entreprises sous-traitantes concernées sur site.

M. BOUIX connaît le nombre de personnes concernées (grâce à la comptabilisation des badges) : cela représente :

- 1384 intervenants référencés, dont 796 disposants d'un badge nominatif,
- environ 400 personnes au quotidien (sur 24h),
- et 195 entreprises extérieures enregistrées.

- Une opération coup de poing produits chimiques

Opération menée au niveau régional, pour SNF cette opération est portée sur deux produits : acrylamide solide et diméthylacrylamide (DMA). L'objectif étant de contrôler la bonne connaissance des risques induits, les conditions de stockage et que les quantités stockées correspondent à l'arrêté préfectoral.

Il a pu être constaté :

- Des écarts entre FDS et fiches synthétiques internes ;
- La nécessité de sécurisation des stockages frigorifiques ;
- Un dépassement des quantités de DMA (dû à un décalage de production) ;

- Quelques étiquetages de produits incomplets ;
- L'absence de report de suivi de température des stockages d'acrylamide solide vers la supervision ;
- Le stockage d'acrylamide solide en remorques frigorifiques nécessite quelques justificatifs.

- Une inspection risques chroniques avec une action nationale sur les rejets air

Suivi des déchets : SNF utilise l'application Trackdéchets qui permet d'avoir un suivi du producteur jusqu'à sa destination finale (même en cas d'aiguillage ou de reroutage).

Rejets Air : SNF réalise des analyses d'air sur 25 exutoires. Seuls deux exutoires présentent des valeurs qui ne respectent pas l'arrêté préfectoral :

- dépassement en Méthane sur le rejet SD26 : dû à un mauvais réglage du brûleur.
- Dépassement en HCL sur le laveur de gaz du bâtiment 26.
- Les autres paramètres de ces deux exutoires sont conformes
- Les 23 autres exutoires présentent des valeurs conformes sur l'ensemble des paramètres.

De lui même l'exploitant a augmenté les fréquences d'analyse sur le laveur de gaz.

Une représentante APER souhaite des précisions.

Mme DREVET et M GUEHO apportent les précisions suivantes : il y a eu deux écarts mineurs (sur 25 émissaires) pour lesquels SNF a amené des modifications. Les vérifications vont être réalisées lors des prochaines analyses (au niveau des scrubbers).

Mme MASSON souligne le fait que SNF est moteur dans la résolution des problèmes.

Rejets Eau : Les résultats sont conformes sauf les HAP (des Hydrocarbures aromatiques polycycliques) et SNF a engagé les investigations nécessaires (au lieu de mesures annuelles, des mesures trimestrielles sont faites pour les analyses).

5 - AUTRES QUESTIONS

Une représentante APER se demande pourquoi SNF n'est pas présent sur le site georisques.

M. SCHUFFENECKER précise qu'il existe également des questions de sureté et l'information intègre une problématique Vigipirate (une information trop transparente sur le site n'est pas, aux yeux de l'état, très judicieux).

Une représentante APER informe du manque de transparence et souhaite avoir accès à l'information.

M. SCHUFFENECKER relève la question mais informe que la DREAL inspecte et contrôle

Une représentante APER précise qu'elle joue un rôle de représentant auprès de la population et demande à avoir un accès aux informations pour la rassurer, chose qu'elle détenait dans le passé.

M. SCHUFFENECKER s'étonne de ce point et confirme que beaucoup d'informations sont transmises en CSS

M. INCORVAIA précise que le rôle des mairies est d'apporter des réponses à la population, de se former et de transmettre pour rester garant de la sécurité (personnes mobilisables, numéros à connaître) et cela parfois sans toute la transparence dont la population peut avoir besoin.

Une représentante APER souhaite savoir si toutes les communes ont leur plan communal de sauvegarde.

M. INCORVAIA précise qu'il est obligatoire. Et que c'est à la mairie de mettre à jour ce plan. Ce plan est lié aux risques sur la commune.

Post réunion CSS une vérification a été faite, les informations concernant SNF sont disponibles sur le site Géorisque à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006103291>

Les dernières inspections ainsi que les arrêtés préfectoraux y sont consultables dans leur version publique.

Le site géorisques est alimenté par l'outil GUNEnv de l'inspection des installations classées en cours de développement, certains bugs au niveau des SEVESO sont en cours de résolution (reprise de l'historique plus ancienne notamment)

6 - **CLÔTURE DE LA RÉUNION**

M. Schuffenecker remercie l'ensemble des participants et a pris note que les questions de sûreté, de secrets industriels sont dominantes, et souhaite lors d'une prochaine CSS apporter les réponses à ces problématiques.

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Dominique SCHUFFENECKER

21 AOUT 2023